



## L'Internet dans les régions rurales : Un pas en avant, un pas en arrière

Depuis plusieurs années, les chambres de commerce de la région ont à plusieurs reprises exhorté les gouvernements provinciaux et fédéral à tenir leur promesse de connecter les communautés rurales à l'Internet à haut débit et à des services de téléphonie mobile fiables. Il est évident que la survie et la croissance des petites communautés éloignées sont fortement influencées par la capacité des résidents à accéder aux informations, aux divertissements et aux opportunités commerciales disponibles sur Internet.

Le gouvernement a réagi, tout récemment en Nouvelle-Écosse avec [l'annonce](#) d'un financement public et privé de plus de 100 millions de dollars (Internet for Nova Scotia Investment Trust Fund) pour l'expansion de l'Internet en milieu rural. Ce fonds devrait permettre de connecter 42 000 foyers et entreprises. Cette initiative est l'une des nombreuses annonces faites dans la région pour augmenter les connexions à haut débit pour tous les Canadiens. Entre le financement fédéral annoncé en 2019 et l'investissement du secteur privé, le Canada atlantique est sur le point de voir l'investissement dans l'infrastructure rurale atteindre plusieurs centaines de millions de dollars.

Tout en faisant la promotion de l'accès universel à l'Internet à haut débit et en finançant activement cet accès, le Conseil canadien de la radio et de la télévision (CRTC) a ordonné aux fournisseurs d'accès Internet (FAI) du pays de réduire leurs tarifs de gros aux revendeurs Internet jusqu'à 70 %, soi-disant dans le but de promouvoir la concurrence. Une concurrence loyale est une bonne chose, mais les revendeurs qui bénéficient d'un accès à faible coût à l'infrastructure Internet existante ne sont pas tenus d'investir et de contribuer à l'infrastructure nécessaire pour soutenir l'accès Internet en milieu rural. Une récente étude du Bureau de la concurrence a récemment évalué le secteur canadien des communications sans fil comme étant très compétitif.

L'ordonnance, actuellement contestée par les FAI, vise à modifier les forces du marché libre en faveur de la création de fournisseurs à faible coût, mais aux dépens des FAI qui ont construit et continuent d'investir dans la fourniture de services dans les communautés rurales les moins rentables.

Afin d'encourager l'expansion la plus rapide possible dans les communautés sous-desservies, la CCA a écrit une lettre au gouvernement lui demandant de réévaluer l'ordonnance afin d'y inclure l'examen de son impact sur les investissements dans les infrastructures.